



REGROUPEMENT DES
PRODUCTEURS
MULTIMÉDIA

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Soutien à l'essor du multimédia

Le RPM salue l'augmentation des crédits d'impôts annoncée par le Ministère des Finances

Montréal, le 27 mars 2015. – Le Regroupement des producteurs multimédia (RPM) salue la décision du Ministère des Finances de rétablir le crédit d'impôt remboursable pour la production de titres multimédia (CTMM) à son niveau antérieur de 37.5%, et d'allouer une somme de 15 millions de dollars destinée à soutenir l'émergence des startups québécoises et le développement de la propriété intellectuelle.

« Nous sommes très satisfaits que le gouvernement ait choisi d'écouter les entreprises du secteur. Ces mesures garantissent un élément de stabilité pour l'industrie, et aideront de nombreuses entreprises prometteuses à se positionner sur un marché compétitif » a déclaré Marc Beaudet, président du conseil d'administration du RPM.

Dans un mémoire soumis à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise l'automne dernier, le RPM avait souligné l'importance des crédits d'impôts pour les producteurs multimédia. Il avait également rappelé que les encouragements fiscaux sont pratiquement inutiles pour les entreprises en démarrage, puisque, pour en tirer profit, l'entreprise doit d'abord avoir de l'argent et en dépenser. Le RPM avait incité le gouvernement à soutenir les *startups* québécoises par d'autres moyens.

Selon M. Beaudet, la bonification des crédits d'impôts pour la production cinématographique ou télévisuelle, le doublage de films, la production de spectacles, la production d'enregistrements sonores, l'édition de livres et la production d'événements ou d'environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec aura également un impact positif sur l'industrie du multimédia, qui collabore régulièrement avec ces différents secteurs.

Le RPM appelle le gouvernement à réviser les critères d'admissibilité des entreprises et projets aux crédits d'impôts afin d'assurer un meilleur équilibre entre les PME et les très grandes entreprises, entre médias traditionnels et médias émergents, entre objectifs industriels et objectifs culturels. Par ailleurs, le RPM rappelle que les crédits d'impôts ne sont pas suffisants pour soutenir la production multimédia. « Nous souhaitons voir la création de mesures non fiscales qui soutiennent la croissance du secteur, en particulier en terme d'accès au financement, de valorisation de la propriété intellectuelle et d'accès aux marchés et aux réseaux de distribution » a souligné M. Beaudet.

Au sujet du Regroupement des producteurs multimédia (RPM)

Créé en 2000, le RPM est un organisme à but non lucratif qui vise à favoriser la croissance de l'industrie de la production numérique et du multimédia au Québec. Bien que constitué d'une centaine de membres actifs en production d'œuvres de commande ou de convergence sur les nouvelles plateformes, ses interventions vont bien au-delà de la représentation de ces derniers auprès des syndicats d'artistes et de techniciens ainsi qu'auprès des gouvernements et des donneurs d'ordre. Le RPM participe à la réalisation d'études sur les réalités économiques et d'affaires du secteur, il contribue au développement et à la planification stratégique de divers comités, et il agit comme un promoteur industriel pour l'ensemble des intervenants de l'industrie.

Le RPM s'occupe aussi, depuis cinq ans, de l'organisation des **PRIX NUMIX** (www.numix.ca), le seul concours et gala annuel qui attribue des prix d'excellence en production de contenus pour les médias numériques du Québec. Pour la première fois cette année, le RPM organise le Concours Start-up NUMIX (<http://www.numix.ca/start-up-numix/>) qui vise à faire connaître les entreprises émergentes dans le domaine de la production de contenus numériques interactifs en mettant à l'avant-scène leur créativité et la qualité de leurs produits.

Le mémoire du RPM à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise est disponible à cette adresse : http://rpm-qc.com/wp-content/uploads/bsk-pdf-manager/35_2014-10-24.PDF

- 30 -

Renseignements : Jean-Pierre Fréchette
Directeur général du RPM
(514) 213-6677
info@rpm-qc.com

Flavie Halais
Coordonnatrice aux communications du RPM
(514) 549-2797
media@rpm-qc.com